

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764010	Date d'inspection Le 12 mai 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire St-Basile		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 247 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1H7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Je recommande le renouvellement pour ce permis.

Le parc de l'école est utilisé. Il est recommandé de ne pas utiliser les modules suivants: Balançoires et tout module de plus de 2.5 m de hauteur n'ayant pas la surface protectrice exigée(30 cm).L'exploitante me confirme que des modules ne sont déjà pas utilisé par la halte car ils ne sont pas sécuritaire. Une demande d'ajout de gravelle sera faite . Le comité de parent devait le faire l'année passé mais du au COVID ceci avait été annuler.

Il a été discuté avec l'exploitante de vérifier au prêt de son assurance la protection de celle-ci concernant la surface protectrice de la surface de jeux.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

Lors de ma visite, il pleut les enfants n'ont pas été à l'extérieur.

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 mai 2021

Date

original signé par
Claudette Lebel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 mai 2021

Date